

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 03 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trois avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 mars 2018, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. BOSSET, Maire.

Étaient présents :

- M. Bernard BOSSET, Maire
- Mme Marie-Bernadette DULAU
- M. Jean-François BELGODERE
- M. Joël CROS
- Mme Danielle BARREYRE
- Mme Martine NAZARIAN
- Mme Carole DEVELAY
- Mme Isabelle POINTIS
- M. Jean-Pierre TECHENE
- Mme Valérie ESQUERRE
- M. Michel FAVRE-BERTIN
- M. Sébastien LATASTE
- M. Jacques DELLION
- Mme Hélène FOURNIER
- M. Yannick LOTODE
- Mme Sylvie BADETS
- Mme Françoise LE BATARD
- M. Laurent SOULARD
- M. Patrice KADIONIK

Étaient excusés :

- M. Jean-Luc LANOELLE (Procuration à Mme Esquerre)
- M. Patrick DUFAU (Procuration à M. Cros)
- M. Mélanie MANO (Procuration à M. Lataste)
- Mme Séverine BEIS (Procuration à Mme Barreyre)
- M. Dominique LAMBERT (Procuration à M. Soulard)

Étaient absents :

- M. Jean-Bernard BONNAC
- Mme Kathya GAILLARD
- Mme Rose-Hélène DARROMAN

Secrétaire de Séance : Mme Martine NAZARIAN

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 03 avril 2018

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses de M. Jean-Luc Lanoëlle qui a donné procuration à Mme Valérie Esquerre, de M. Patrick Dufau qui a donné procuration à M. Joël Cros, de Mme Mélanie Mano qui a donné procuration à M. Sébastien Lataste, de Mme Séverine Béis qui a donné procuration à Mme Danielle Barreyre et de M. Dominique Lambert qui a donné procuration à Mr Laurent Soulard.

Madame Martine Nazarian est désignée secrétaire de séance.

1. COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire apporte la communication suivante :

- La Communauté des Communes du Bazadais a émis deux requêtes en appel dont un en sursis dans l'affaire l'opposant à la commune de Bernos-Beaulac/CDC dans le cadre du transfert de l'action sociale.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Mme Marie-Bernadette Dulau précise que M. Bruno Marquette, dans le dossier effondrement du rempart n'a pas gagné en 3^{ème} appel mais en appel.

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 12 mars dernier.

Le procès-verbal du Conseil Municipal **12 mars 2018** est approuvé à la **majorité** par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros (Procurator de M. Dufau), Mme Danielle Barreyre (Procurator de Mme Beis), Mme Martine Nazarian, Mme Develay, Mme Isabelle Pointis, M. Jean-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre (Procurator de M. Lanoëlle), M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste (Procurator de Mme Mano), M. Jacques Dellion, Mme Sylvie Badets, M. Laurent Soulard (Procurator de M. Lambert), M. Patrice Kadionik.

Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Françoise Le Batard s'abstiennent.

3. FINANCES

➤ Compte de gestion 2017 du trésorier

Les comptes de gestion feront l'objet d'un report de vote, le Trésor Public n'ayant pas transmis le compte de gestion définitif.

➤ **Comptes administratifs 2017**

▪ **Budget général**

Monsieur le Maire précise que les comptes administratifs doivent faire l'objet d'un nouveau vote, la présence du Maire au moment du vote des comptes administratifs au Président du Conseil Municipal invalidant ceux-ci.

Monsieur Favre-Bertin, doyen d'âge appelle à voter.

Le compte administratif 2017 **du budget général** est approuvé à la **majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros Procuration de M. Dufau), Mme Danielle Barreyre (Procuration de Mme Beis), Mme Martine Nazarian, Mme Develay, Mme Isabelle Pointis, M. Jean-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre (Procuration de M. Lanoëlle), M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste (Procuration de Mme Mano), M. Jacques Dellion.

Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets, Mme Françoise Le Batard, M. Laurent Soulard (Procuration de M. Lambert) et M. Patrice Kadionik votent contre.

Le **compte administratif 2017 du Budget Général** fait apparaître :

- un montant total de dépenses de 8 140 413.67 €
- et un montant total de recettes de 9 010 892.27 €, L'ensemble des écritures ayant fait l'objet des reprises des restes à réaliser et des décisions modificatives.

La répartition entre les deux sections est la suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	3 923 026.05	4 711 334.58	788 308.53
Investissement	2 232 080.62	2 281 938.64	49 858.02
TOTAL	6 155 106.67	6 993 273.22	838 166.55

L'excédent de clôture constaté est de 838 166.55€ et se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 788 308.53 €
- Excédent d'investissement de 49 858.02 €.

Les restes à réaliser en investissement au 31/12/2017 présentent un besoin de financement de -695 252€ pour un montant de dépenses de 1 985 307.00 € et de recettes de 1 290 055 €.

La répartition en section de fonctionnement et en investissement en incluant les restes à réaliser est donc la suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	3 923 026.05	5 407 377.41	1 484 351.36
Investissement	4 217 387.62	3 603 514.86	- 613 872.76
TOTAL avec RAR	8 140 413.67	9 010 892.27	+ 870 478.60

L'excédent global de clôture réellement disponible est donc de + 870 478.60 €.

▪ **Budget annexe Assainissement**

Le compte administratif 2017 du budget annexe **ASSAINISSEMENT** est approuvé à la **majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros (Procuration de M. Dufau), Mme Danielle Barreyre (Procuration de Mme Beis), Mme Martine Nazarian, Mme Develay, Mme Isabelle Pointis, M. Jean-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre (Procuration de M. Lanoëlle), M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste (Procuration de Mme Mano), M. Jacques Dellion.

Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets, Mme Françoise Le Batard, M. Laurent Soulard (Procuration de M. Lambert) et M. Patrice Kadionik s'abstiennent.

Le compte administratif 2017 du Budget annexe d'Assainissement fait apparaître :

- un montant total de Dépenses de 1 459 118.05 €
- et le montant total de Recettes de 1 611 965.14€ € avec reprises des résultats et décisions modificatives inclus.

La répartition entre les deux sections est la suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	398 191.92	340 510.00	-57 681.92
Investissement	607 345.44	487 209.54	-120 135.90
TOTAL	1 005 537.36	827 719.54	- 177 817.82

L'excédent de clôture constaté est de 725 073.62€ et se décompose comme suit :

- Excédent d'exploitation de 210 529.01 €
- Excédent d'investissement de 514 544.61 €

Les restes à réaliser au 31/12/2017 présentent un déficit de 394 408.71€ pour un montant de Dépenses de 453 580.69€ et de recettes de 59 171.98€. La répartition en incluant les restes à réaliser est donc la suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	398 191.92	551 039.01	152 847.09
Investissement	1 060 926.13	1 060 926.13	0
TOTAL avec RAR	1 459 118.05	1 611 965.14	152 847.09

L'excédent global de clôture réellement disponible est donc de + 152 847.09 €.

▪ **Budget annexe Lotissement**

Le compte administratif 2017 du budget annexe **LOTISSEMENT** est approuvé à la **majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros (Procuration de M. Dufau), Mme Danielle Barreyre (Procuration de Mme Beis), Mme Martine Nazarian, Mme Develay, Mme Isabelle Pointis, M. Jean-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre (Procuration de M. Lanoëlle), M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste (Procuration de Mme Mano), M. Jacques Dellion.

Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets, Mme Françoise Le Batard, M. Laurent Soulard (Procuration de M. Lambert) et M. Patrice Kadionik s'abstiennent.

Le **compte administratif 2017 du Budget annexe lotissement** fait apparaître :

- un montant total de dépenses de 313 297.65 €
- et un montant total de recettes de 314 453.26 €, l'ensemble des écritures ayant fait l'objet des reprises des restes à réaliser et des décisions modificatives.

La répartition entre les deux sections est la suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	104 432.55	210 020.71105 588.16
Investissement	208 865.10	104 432.55	-104 432.55
TOTAL	313 297 65	314 453.26	1 155.61

▪ **Budget régie autonome fête des bœufs gras**

Le compte administratif 2017 du budget annexe **de la régie Autonome fête des bœufs gras** est approuvé à la **majorité** par Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros (Procuration de M. Dufau), Mme Danielle Barreyre (Procuration de Mme Beis), Mme Martine Nazarian, Mme Develay, Mme Isabelle Pointis, M. Jean-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre (Procuration de M. Lanoëlle), M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste (Procuration de Mme Mano), M. Jacques Dellion.

Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets, Mme Françoise Le Batard, M. Laurent Soulard (Procuration de M. Lambert) et M. Patrice Kadionik s'abstiennent.

Le compte administratif 2017 du budget de la Régie Autonome de la fête des bœufs gras fait apparaître uniquement en fonctionnement

- un montant total de Dépenses de 68 070.64 €
- et le montant total de Recettes de 59 047.70 €

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	68 070.64	58 341.00	- 9 729.64
Report de l'exercice 2016	-	706.70	706.70
TOTAL avec RAR	68 070.64	59 047.70	- 9 022.94

Le déficit global de clôture est de -9 022.94 €.

➤ **N° D038/2018 : Débat et vote des orientations budgétaires 2018**

Avant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), Mme le Batard regrette que les documents n'aient pas été transmis plus tôt, rappelant que le DOB est un « tournant » important dans les décisions d'avenir. Elle estime que le débat est de fait réduit. Elle signale que ce manque d'information peut aller jusqu'à un vice de forme.

Monsieur le Maire précise que des éléments nouveaux, notamment l'arrêt du Tribunal Administratif dans l'affaire opposant la CDC/Bernos sont à prendre en compte car ils impacteront les choix budgétaires.

Monsieur le Maire précise que la production d'information aux élus n'a jamais été aussi importante alors que les moyens en personnel sont contraints.

Mme Françoise Le Batard répond que des priorités en terme d'embauche doivent être opérées et de s'interroger sur le recrutement d'un cadre catégorie B au PIEN.

Monsieur le Maire précise que ce recrutement est en grande partie subventionné par la DRAC et qu'il s'agit d'un agent de catégorie C.

Lecture est donnée des informations du débat d'orientation faisant état dans une première partie des éléments de débat des précédentes commissions finances et ressources humaines.

Il est rappelé les principes et choix de la loi de finances 2018 pour les collectivités territoriales, notamment le gel des dotations, désendettement des collectivités territoriales, augmentation de 1,2 % des dépenses, dégrèvement de la taxe d'habitation.

Pour la collectivité, les choix de dépenses obligatoires sont maintenus à leur niveau 2017, tout en tenant compte du gel des dotations et surtout du reversement de l'Attribution compensatoire, des investissements sélectifs, voire reportés en 2019 et mise en place d'une nouvelle taxe au titre de la GEMAPI.

Il est nécessaire de réactualiser le PPI initialement arrêté en 2016 et d'y intégrer de nouveaux investissements (Centre Communal Marcel Martin, parking, voirie, aménagement du centre-ville), les mises aux normes réglementaires qui s'imposent aux collectivités territoriales (numérisation des actes civils...).

Ces dépenses s'inscrivent également dans une réflexion plus globale de mutualisation, d'externalisation des services et de professionnalisation des agents.

Concernant les recettes, il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité, redéfinir une politique tarifaire des services, rechercher des financements supplémentaires.

Il est fait rappel des travaux de 2017 portant sur les travaux du socle rocheux, mise en place d'un clarificateur à la STEP, piscine, poursuite de l'étude PIEN, parking des tilleuls. Sont évoqués les travaux de toitures sur les bâtiments communaux, éclairage public pour les équipements sportifs, travaux dans les écoles, acquisition foncière pour l'aménagement d'un prochain parking au collège, site de la ville.

De nombreux aménagements ont été réalisés en régie directe, comme la réhabilitation de la salle des conférences, des travaux au centre Marcel Martin, la poursuite des mises aux normes électriques, l'entretien des chemins ruraux, la reprise de terrains sportifs, l'aménagement de gradins, les travaux d'assainissement aux abords de la piscine, acquisition de matériel informatique, le mobilier urbain et de voirie, ainsi que d'une balayeuse.

Un bilan est présenté par service. Le service Etat Civil a vu son activité de traitement des pièces d'identité multiplié par 4, sans modification des missions existantes avec le même nombre d'agents, pour plus de 70 % des demandes hors territoire.

Cette gestion nouvelle a fait l'objet d'une réorganisation du service avec notamment des modifications d'ouverture au public et prise de rendez-vous.

Le service urbanisme a traité 28 permis de construire en 2016, en 2017 un peu plus de 40 et 140 DP. Ce service est également en forte progression.

Les transports « course » assurés le mardi et le samedi sont également fortement sollicités, prioritairement par les personnes âgées, améliorés par l'acquisition d'un véhicule nouveau.

Les marchés d'été ont connu un succès mitigé. A noter une baisse de fréquentation du marché hebdomadaire du samedi, qui fait l'objet d'une réflexion nouvelle dans son organisation et projet de labellisation.

Mme Françoise Le Batard souhaite que la place soit nettoyée le samedi.

Monsieur le Maire rappelle que, comme la gestion des dépôts sauvages, la récupération des résidus produits par le marché devraient être assurés par la CDC.

M. Patrice Kadionik indique qu'une étude a démontré que l'augmentation des dépôts sauvages était due à la Redevance Incitative (RI).

Monsieur le Maire signale que cette analyse est orientée contre le principe de la RI. Il précise que les agents communaux sont mobilisés pour assurer le ramassage des dépôts sauvages en lien avec la police municipale.

Arrivée de Mme Carole Develay à 7h40 et de Mme Hélène Fournier à 7h54.

Il est rappelé qu'un calendrier des manifestations varié et renouvelé par des temps forts a mobilisé du personnel communal notamment sur la mise en place renforcée du plan vigipirate. La communication est assurée par la diffusion du bulletin municipal et la prochaine mise en œuvre du site de la ville.

Mme Françoise Le Batard souhaite connaître le calendrier de mise en place du site. Ce dernier sera pleinement opérationnel en juin.

La numérisation des archives et une réflexion sur les rythmes scolaires pour 2018-2019 se poursuivent.

La mission de la police municipale est assurée par deux agents dont un partant en retraite.

A noter l'importance du tissu associatif et de l'utilisation de l'ensemble des équipements communaux mis à disposition.

Une information est donnée à l'assemblée portant sur la gestion des Ressources Humaines (RH), telle que présentée en commission RH, à la fois sur l'état de formation, les dépenses de personnel,

les congés. Pour rappel, les dépenses de personnel représentent 56 % de la dépense brute et sont en diminution de 1,7 % depuis 2015.

Mme Françoise Le Batard évoque la répartition du tableau des effectifs et notamment le recrutement du cadre C du PIEN signalé en filière administration.

Le tableau sera modifié et l'agent signalé en filière culturelle.

Mme Françoise Le Batard s'étonne de la répartition des différentes catégories et notamment la faible représentation des cadres B et souhaite avoir des informations sur le taux d'absentéisme.

En réponse, le taux d'absentéisme de la collectivité est de 28 jours d'absence/an au-dessus du taux national qui est de 24 jours/an, dû au vieillissement des agents et à 4 agents actuellement en arrêt longue durée.

Sont évoqués les départs en retraites 2018 et leur remplacement qui s'opèreront par un recrutement direct, externalisation, voire mutualisation.

A noter le redéploiement en septembre 2018 des agents en charge des TAP scolaires, l'ouverture de la piscine avec une saisonnalité de mai à septembre et du recrutement des agents recenseurs.

Les dépenses de personnel tiendront compte des avancements d'échelon, des dépenses de cotisations revalorisées, du recrutement d'un agent au PIEN, d'un possible contrat civique au service Etat Civil et du remplacement des départs en retraite. La modernisation passera par la polyvalence et la formation professionnelle des agents.

Les orientations pour 2018 concernant les travaux porteront sur les travaux de la piscine, PIEN, accessibilité, salle des conférences et chaudière aux écoles.

En réponse à Mme Fournier, la médiathèque sera déplacée à l'espace Mauvezin et les machines cinématographiques seront déplacées à l'hôpital. Cette installation est prévue le temps des travaux.

Il est fait état de la poursuite du programme des travaux en régie directe avec l'aménagement du CTM, l'accessibilité des écoles, le programme des toitures des bâtiments communaux, mise aux normes électriques, programme voirie avec les tilleuls et place du Berdilley, cours Joffre, parking de la piscine, cuisine du rugby et gradin du fronton. Le programme d'accessibilité est décalé d'une année et repris dans les principaux aménagements ou réhabilitations d'infrastructures.

L'éclairage public portera sur le lotissement de Beurenom, cours Gambetta et la piscine.

Concernant les travaux d'assainissement, il s'agit de reprendre le programme des travaux de l'avenue de la République, après les travaux de la piscine ainsi que l'aménagement des abords du Beuve et l'acquisition de nouveaux équipements.

Des travaux sont à l'étude, notamment l'aménagement du centre-ville et son périmètre, le parking du collège reporté en 2019, le CCMM pour la réhabilitation et plan de circulation, plan « zéro phyto ».

Monsieur le Maire signale que le projet du parking du collège pourra se faire à la seule condition que l'ensemble des partenaires s'engagent financièrement. Monsieur le Maire précise que la commune ne dispose plus de moyens suffisants pour assurer seule cette réalisation, la fiscalité de l'activité économique ayant fait l'objet d'un transfert à la CDC.

La deuxième partie porte sur l'analyse chiffrée de l'année 2017 reprenant les dépenses et recettes réelles et la Capacité d'AutoFinancement (CAF) de la commune.

L'intérêt du document portera sur la répartition des taux de CAF en lien avec l'évolution des dépenses et recettes des trois dernières années. Les recettes progressent régulièrement, environ 5%, notamment les produits de la fiscalité dus à la revalorisation des bases et du point de fiscalité malgré une baisse de la DGF contenue par une augmentation des péréquations. En 2017, les ventes et cessions d'immeubles ont permis d'atteindre un taux de CAF optimum.

Concernant les dépenses, sont comptabilisées les charges de personnel et de gestion courante.

Les tableaux et graphiques du DOB sont commentés.

Mme Françoise Le Batard signale que la fiscalité locale s'est traduite par une recette supplémentaire de 50 000 €. Il est précisé que la recette supplémentaire est due à l'évolution annuelle des bases et du point d'impôt comme convenu et inscrit au PPI.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité cette année malgré la situation nouvelle créée par la dette de la CLECT et l'obligation d'inscrire au BP 2018 le reversement de 370 000 € à la CDC, il s'agit également de tenir compte du surcroît d'impôt supporté par le contribuable.

Mme Françoise Le Batard propose de surseoir à certaines dépenses.

Monsieur le Maire rappelle que le Département a augmenté, il y a deux ans, la fiscalité de 10 %.

M. Patrice Kadionik ajoute que la CDC a revalorisé la taxe sur le foncier non bâti de 400 %.

Monsieur le Maire précise que la fiscalité de la commune reste convenable.

Les projections 2018 : une seule hypothèse :

- En recette de fonctionnement : non augmentation de la fiscalité :
 - o Reversement à la CDC 370 000 €
 - o Diminution du FPIC, droit de place
 - o Maintien des reversements excédents gaz et électricité,
 - o Maintien de la DGF compensée par les péréquations
 - o Perte de recettes Département/CAF pour les TAP en raison du passage à 4 jours en septembre
 - o Reconduction des recettes de produits communaux

- En Dépenses de fonctionnement :
 - o Charge de personnel : une augmentation entre 2 et 3 % tendant à 2.1 % due au recrutement du PIEN, agents recenseurs, personnel saisonnier piscine, prise en compte GVT, remplacement correspondant à un équivalent ETP.

- Charges courantes majorées de 3 % dû à la construction de la partie sinistrée du CCMM. Les autres charges, contingents, subventions aux associations sont maintenues.
- En dépenses et recettes d'investissements :
 - Gel de tous les investissements nouveaux non-inscrits au PPI, tel que le parking du collège, le CCMM, la 4^{ème} phase de rénovation de la cathédrale, pour l'exercice 2019,
 - Les subventions sont maintenues à hauteur de 50 %, les TVA et TAM à l'identique. L'objectif étant d'atteindre le seuil des 12 % de CAF, un ratio de désendettement à 6 ans et un FDR supérieurs à 30 jours.

Le tableau de projection des équilibres financiers 2018 présente les 2 hypothèses avec et sans reversement à la CDC.

Mme Françoise Le Batard souhaite que ces investissements nouveaux même reportés fassent l'objet d'une évaluation nouvelle.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du DOB porte sur les engagements 2018.

Mme Françoise Le Batard souhaite que ces investissements reportés soient inscrits au PPI afin d'acter ces choix.

M. Patrice Kadionik propose que le parking du collège reste dans les projets prioritaires pour la sécurité des enfants, certains projets, comme les travaux de la cathédrale pourraient être reportés.

Monsieur le Maire précise que des subventions pour la cathédrale ont été notifiées et qu'il est donc nécessaire de poursuivre les travaux de la cathédrale dès 2019.

Mme Françoise Le Batard souhaite que soit défini les choix de compensation pour financer les investissements reportés notamment sur le projet parking.

Monsieur le Maire rappelle que le financement du parking ne pourra pas être assuré en totalité par la seule commune de Bazas, il y a nécessité pour les partenaires de se mettre d'accord sur les participations.

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement du parking du collège ne pourra se faire qu'à la seule condition que les partenaires s'engagent précisément à financer le projet.

Monsieur le Maire rappelle que le coût initial du projet a été réévalué à la baisse. Ces chiffres nouveaux restent encore à confirmer par la Maîtrise d'œuvre.

M. Patrice Kadionik propose que dans le cadre des prochains conseils municipaux soit présenté l'état d'avancement des études et travaux à venir.

M Patrice Kadionik souhaite que la priorité pour 2018 soit portée sur les aménagements sécuritaires du parking.

Une nouvelle fois, Monsieur le Maire rappelle qu'il y a nécessité que les partenaires s'engagent dans le projet. Le Département s'est engagé, reste la CDC, sans participation du SIVOS.

La réalisation technique pour 2018 du parking est dans tous les cas compromise compte tenu du retard pris par la réhabilitation du collège et le chevauchement sur une même période de deux projets d'aménagements.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2006, il a fait voter une motion demandant l'intervention du Département pour remettre en état tout le collège, réhabilitation qui au début des années 2000 avait été inscrite au PPI du Département. Le projet a été réactivé en 2013, avec un projet d'aménagement notamment du parking qui n'a jamais fait l'objet d'une discussion avec le Département.

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes du projet du parking et les propositions du CAUE, de l'association des étudiants en Génie Civil de Bordeaux. Les études ont été en totalité assurées par la commune. L'acquisition foncière a été assurée également par Bazas. La voirie devrait être prise en compte par la CDC, les travaux de parking par la ville de Bazas ; (en rappelant que la CDC a la compétence voirie).

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de gel du projet mais naturellement le projet est prévu pour 2019.

Mme Marie-Bernadette Dulau pense que le parking se fera étant entendu que la CDC prendra ses responsabilités.

Monsieur le Maire rappelle que peu avant la décision du Tribunal Administratif, les fédérations de parents d'élèves avaient eu présentation du projet et reçu l'engagement du Maire de réaliser les travaux.

Mme Danielle Barreyre indique que la réalisation des travaux en 2019 sera plus opportune pour des raisons techniques et insiste sur la nécessité d'avoir un parking.

Mme Hélène Fournier entend les raisons techniques justifiant les reports de travaux mais le choix politique reste discutable.

Les choix d'investissement sont donc repris point par point pour 1 950 000 € de RAR et 234 000 € d'investissement nouveaux, limités et contraints.

M. Patrice Kadionik propose qu'un état d'avancement des travaux soit systématiquement présenté en conseil municipal.

Mme Danielle Barreyre précise que les informations ont été transmises aux parents d'élèves par la Principale.

Le choix du report de certains projets peut se justifier par les effets de l'hypothèse faisant état du reversement à la CDC. Le taux de CAF se voit être en-dessous du seuil de 12 % (2.5 %) impactant le remboursement de la dette et les projets d'investissement.

Les travaux du PIEN sont maintenus, ceux de la cathédrale sont reportés.

Mme Françoise Le Batard pense que les prévisions 2019-2020 sont sous-estimées, notamment avec le PIEN et les charges de fonctionnement.

Il est rappelé que les charges de personnel du PIEN supplémentaires sont subventionnées pendant 8 ans et que les charges courantes sont contenues à hauteur et concurrence d'une dépense 2018 exceptionnelle (CCMM pour 140 000 €).

L'engagement sur 2019-2020 n'est pas réaliste et Mme Françoise Le Batard fait une proposition de différer les travaux du PIEN.

Monsieur le Maire précise que si le PIEN était différé, il s'agirait de renoncer à toutes les subventions déjà perçues.

A l'identique, Mme Françoise Le Batard précise que le manque d'entretien de la piscine a contraint la commune à faire des choix tardifs et onéreux au détriment de l'entretien de son patrimoine.

Monsieur le Maire précise que tous ses prédécesseurs ont toujours parfaitement entretenu la piscine, il réfute l'affirmation de Mme le Batard.

Mme Françoise Le Batard propose de négocier avec les services de l'Etat un report des projets.

Il est répondu que le choix des investissements est limité par les conditions financières dans lesquelles la collectivité se trouve. Il est impossible de renoncer au PIEN qui reste un équipement structurant pour le territoire, (jeunes, écoles) et qui bénéficie de subventions exceptionnelles (non reconductibles). Monsieur le Maire propose donc au vu de la situation créée par la décision de justice et des investissements présentés que la fiscalité ne soit pas augmentée.

M. Patrice Kadionik indique que le SICTOM souhaite l'implantation d'une centrale solaire sur le site de Pirette, qui pourrait dégager un loyer pour la CDC et le SICTOM.

Monsieur le Maire précise que la ligne électrique n'est pas assez puissante pour recevoir l'électricité produite ; par ailleurs, le projet de panneaux solaires à La Pujade a échoué, projet qui portait sur 25 hectares, plus rentable pour la CDC, le SICTOM et les usagers. Il rappelle la nécessité de faire un plan global d'équipement solaire dans les décharges (Captieux, Langon...).

Monsieur le Maire attend donc la proposition du SICTOM.

Monsieur le Maire clôture le débat sur les orientations budgétaires et propose de passer au vote sur le rapport.

Le débat sur ce rapport est approuvé à la majorité par M. Bernard Bosset, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. Jean-François Belgodère, M. Joël Cros (Procuration de M. Dufau), Mme Danielle Barreyre (Procuration de Mme Beis), Mme Martine Nazarian, Mme Develay, Mme Isabelle Pointis, M. Jean-Pierre Téchené, Mme Valérie Esquerre (Procuration de M. Lanoëlle), M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste (Procuration de Mme Mano), M. Jacques Dellion et M. Patrice Kadionik.

Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Sylvie Badets, Mme Françoise Le Batard, M. Laurent Soulard (Procuration de M. Lambert) ont voté contre.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h56.